



Litige contrat avec la Maaf

Par **icietmaintenant**, le **06/12/2012** à **12:24**

Bonjour,

En 2011, je résilie mon contrat d'habitation, car beaucoup trop cher. J'avais fait la même chose pour ma voiture en 2010, je n'ai pas eu de soucis. Donc je résilie ce contrat en Octobre 2011 par Lettre Recom avec AC_Récp. Ils prennent en considération mon désira ta et je change d'assurance. Quelques semaines plus tard, je reçois par un sms, "comme quoi je n'ai pas payé ma facture de 105 Euros" et qu'il est urgent que je mette à jour. J'appelle le chef d'agence de Nantes la b., que je n'ai d'ailleurs pas ! Qui devait me rappeler et qui ne le fait pas! Qui me demande de la rappeler et que j'ai toujours pas etc...Enfin, après plusieurs jours j'ai enfin quelqu'un. Elle me confirme que je dois effectivement payer cette facture. Que je n'ai pas reçue officiellement(SMS est ce légal?). J'insiste avec "vigueur" pour savoir ce que je dois payer, et ...c'est quoi cette somme de 105Euros!. Aucune réponse claire et pire. Elle me menace de frais de recouvrement de la dite "somme", si je ne payais pas rapidement. Il faut savoir que parallèlement j'ai un sinistre sur le toit de mon abri de jardin pour lequel je suis assuré chez eux jusqu'au 31 décembre 2011, suite à la tempête du 18/12/2011. Je déclare ce sinistre, l'expert doit passer...J'attends toujours sa visite aujourd'hui 06/12/2012 , l'abri est toujours bâchée depuis. J'en reviens aux 105 Euros, je reçois par courrier une facture de 105 Euros, sans aucune explication. Je finis par payer la somme, très en colère sous menaces graves de la Maaf (de nouveau), sans aucune explication. Le meilleur arrive, attention ! Je viens de recevoir il y a quelques jours une nouvelle facture, mais cette fois détaillée de 115 Euros(ça augmente). Et là, je percute. En faite il me font payer une cave(vide, c'est important)de 30m2, qui était rattachée au contrat d'habitation que j'ai résilier en 2011. Or, cette cave est aussi assurée sur mon nouveau contrat. Je suis donc assuré 2 fois pour la même chose. Ce que je constate. C'est que si en 2011, j'avais été en possession d'une vrai facture détaillée, le problème aurait été descellé aussitôt. Je dénonce l'attitude de la Maaf, Manque d'information, menace, et surtout "vente forcée". Que faire? Quelqu'un a t-il une solution. Car en faite, c'est 105 Euros je n'avais pas à les payer.

Par **janus2fr**, le **06/12/2012** à **13:43**

Bonjour,

Vous aviez donc 2 contrats d'assurance et n'en avez résilié qu'un. Je ne vois donc pas où est le problème, il est parfaitement normal que vous continuiez à payer le contrat non résilié.

Par **ici**etmaintenant, le **06/12/2012 à 18:01**

Bonsoir et merci de m'avoir répondu.

J'ai justement utilisé la loi Chatel pour résilier mon 1er contrat, ou apparaissait le bâtiment.

Je n'ai pas reçu mon avis d'échéance, j'ai reçu une simple facture de 105 Euros.

C'est là que je suis en colère. Il m'ont mené en bateau car j'ai eu au moins 5 personnes de la Maaf aucune a été capable de me justifier la somme que je devais payer , sauf de me menacer.